



A Genève, de 16 à 18 ans, on peut se procurer du cannabis légal en kiosque en toute impunité. GETTY IMAGES/PAUL BRADURRY

# Cannabis légal: «Stoppons la vente aux mineurs!»

- ➔ *Genève fait partie des rares cantons où les moins de 18 ans peuvent s'acheter du chanvre légal et du tabac.*
- ➔ *La conseillère nationale Laurence Fehlmann Rielle veut que le Canton légifère pour interdire cette pratique.*
- ➔ *Plusieurs partis seront approchés en vue du dépôt d'une motion ou d'un projet de loi, à la rentrée de septembre.*

Christine Zaugg

«**Q**uelle cacophonie dans la vente en kiosque de chanvre légal! A Genève, les moins de 18 ans peuvent s'acheter en toute impunité ce cannabis light qui ne comporte que 1% de substance psychoactive (THC) et même se procurer des cigarettes... C'est incroyable, il faut que ça cesse!» La conseillère nationale Laurence Fehlmann Rielle, directrice de la *Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme-Carrefour addiction* et de la *prévention du cannabis*, lance un pavé dans la mare. Elle veut que Genève légifère rapidement pour mettre fin au flou juridique autour de la vente de cannabis légal aux mineurs. Elle entend également restreindre la publicité de ces substances dans les kiosques.

## Succès du chanvre légal

«Depuis l'expansion de la vente du chanvre légal dans une quinzaine de

kiosques de la place mais aussi en ligne, il devient urgent que Genève se positionne sur ces propositions faites aux mineurs», rappelle la conseillère nationale socialiste. Et de poursuivre: «Une motion ou un projet de loi réclamant l'interdiction de la vente de cannabis légal et de sa publicité aux mineurs, sera déposée à la rentrée au Parlement genevois. J'espère qu'elle sera suivie par divers partis politiques.»

Si la conseillère nationale souhaite interrompre la vente de cette substance sans psychotropes aux mineurs, c'est que le marché fait un véritable tabac auprès des jeunes, et qu'une modification de loi sur les produits de tabac est en cours d'élaboration à Berne. «En consultation à partir de fin 2017, elle doit faire la lumière sur les réglementations à adapter pour les produits à faible teneur en THC, destinés à être fumés, mais aussi sur les ventes aux

mineurs», poursuit Laurence Fehlmann Rielle.

## Aux cantons de légiférer

Dans l'espoir et l'attente d'une interdiction de vente de chanvre light légal aux mineurs au niveau national, qui pourrait intervenir d'ici 2018, comment procèdent aujourd'hui les cantons concernés? «Ils suivent, sans obligation, les recommandations de l'Office fédéral de la santé du 18 mai dernier, conseillant aux vendeurs de chanvre légal de ne pas remettre ce produit aux mineurs, poursuit la députée socialiste. Ou alors, ils appliquent les propositions fédérales, demandant à chaque canton de choisir s'il doit légiférer ou non.» A Genève donc de trancher. L'achat de cannabis légal peut-il être autorisé aux mineurs? Le débat politique sera-t-il aussi apaisant que les effets relaxants du chanvre ou va-t-il mettre le feu aux poudres? ■



## Pour ou contre: le débat fait rage

**ChZ** - «J'ai essayé le chanvre légal, histoire de voir le goût que ça avait, confie une jeune fille de 17 ans. Et depuis, je reconnais que je suis devenue accro. Je préfère le cannabis légal aux cigarettes. Je m'achète tous les jours mon sachet d'herbe à 20 francs me permettant de rouler trois joints.» Cette nouvelle dépendance risque-t-elle de la faire basculer dans une addiction de substance illégale? «J'aimerais bien tester un pétard qui pète!», avoue-t-elle presque mal à l'aise. Et elle n'est pas la seule. «Quelle fumisterie ces ventes de drogue légale aux mineurs, rétorque un ancien fumeur. Le cannabis légal comporte les mêmes dangers que le tabac!» «Faux!», rétorque un buraliste. «Le risque d'addiction au cannabis légal chez les jeunes est quasi nul. Nous sommes vigilants à qui nous vendons ce chanvre légal. En principe jamais à des gamins âgés entre 16 et 18 ans, même si la loi nous l'autorise encore.» Cette précaution fait franchement sourire un enseignant: «Vous croyez quoi? Que les jeunes ne vont pas demander à un ami, un frère, un adulte d'aller acheter le produit interdit à sa place, comme ils le font déjà pour les clopes!» Bref, pour ou contre, le débat n'a pas fini de faire rage.